

# Cadre de Présentation des Déclarations Publiques à l'Assemblée Générale de l'ACT Alliance 2024

## 1. Principes et Mécanismes

En adhérant à ce cadre, l'ACT Alliance vise à faciliter une discussion ciblée, informée et impactante sur les enjeux mondiaux et régionaux critiques, favorisant un esprit d'unité et de collaboration entre les participants dans la poursuite de la justice et du changement positif tout en s'exprimant de manière significative sur les questions clés auxquelles le monde est confronté.

Dans le contexte des déclarations publiques, il est crucial de souligner les repères clés suivants :

- **Pré-Assemblées Régionales de l'ACT** : Prévues du 16 au 25 septembre 2024, ces événements offrent une plateforme ciblée pour l'engagement et la discussion entre les participants, préparant le terrain pour des contributions significatives concernant les déclarations.
- **Assemblée Générale** : L'événement principal est prévu du 28 octobre au 1er novembre 2024. Cette période prolongée permet des délibérations approfondies et une prise de décision collaborative lors de l'Assemblée Générale.

En alignant les soumissions de déclarations publiques avec ces dates importantes, les participants peuvent contribuer efficacement au dialogue, assurant des discussions opportunes et informées à la fois lors des Pré-Assemblées Régionales et de l'Assemblée Générale.

## 2. Préparation des Déclarations

La préparation des déclarations est un processus vital pour garantir des discussions robustes et informées. Les déclarations sur les **questions mondiales**, en particulier celles qui s'alignent sur les thèmes de la Journée Thématique et des conversations des membres, sont méticuleusement élaborées à l'avance par les structures existantes désignées de l'ACT, telles que les Groupes de Référence (RGs) ou les Communautés de Pratique Globales (CoPs). De même, les déclarations sur les **questions régionales** sont élaborées par les Forums Régionaux (RFs). Ces organes établis jouent un rôle critique dans la formulation de déclarations reflétant une compréhension collective des défis mondiaux dans leurs domaines respectifs.

De plus, reconnaissant la diversité des préoccupations dans toutes les régions, chaque région est autorisée à soumettre de 1 à 3 déclarations, mettant en lumière des **questions régionales et spécifiques à chaque pays**. Cette approche inclusive permet une représentation complète des divers défis auxquels sont confrontés nos membres à l'échelle mondiale. Les forums nationaux de l'ACT sont habilités à initier des déclarations, présentant leurs perspectives uniques et, par la suite, à les soumettre pour examen lors des Pré-Assemblées Régionales de l'ACT.

À travers ce processus collaboratif et participatif, notre objectif est de favoriser un dialogue significatif et une action collective, abordant à la fois les problèmes mondiaux et locaux qui résonnent avec l'Alliance ACT.

### 3. Coordination du Processus de Déclarations

#### Avant l'Assemblée Générale :

À l'approche de l'Assemblée, le **Groupe de Référence pour le Plaidoyer et les Politiques (APG)** est chargé de superviser la coordination des déclarations. Leur rôle est crucial pour garantir la cohérence et la pertinence des déclarations soumises par diverses entités. Cette supervision proactive garantit que les déclarations s'alignent sur les objectifs généraux et les thèmes de l'Assemblée.

#### Pendant l'Assemblée :

Une fois l'Assemblée en cours, la coordination des déclarations passe au **Comité des Déclarations Publiques (PSC)**. Ce comité est dédié à faciliter le processus, en veillant à ce que les déclarations soient présentées efficacement et en traitant rapidement tout problème ou préoccupation émergent. Leur rôle est essentiel pour maintenir la fluidité du processus de coordination des déclarations pendant l'environnement dynamique de l'Assemblée.

Grâce aux efforts de coordination double de l'APG avant l'Assemblée et du PSC pendant l'Assemblée, nous visons à rationaliser le processus de déclarations, favorisant un dialogue cohérent et impactant tout au long de l'Assemblée Générale.

### 4. Discussion et Édition

Pendant cette phase cruciale du processus de préparation des déclarations, des discussions engageantes et une édition méticuleuse sont primordiales pour garantir la qualité et l'impact des déclarations :

Discussions sur le Contenu et Suggestions Éditoriales : Des discussions approfondies et des raffinements éditoriaux des déclarations préliminaires sont prévus dans des sessions spécifiques lors de la Journée Thématique. Ce cadre focalisé permet aux participants de contribuer de manière collaborative au contenu, d'offrir des idées et de suggérer des améliorations éditoriales, garantissant que les déclarations s'alignent étroitement sur les thèmes et objectifs de l'Assemblée.

Conversations des Membres : Les conversations des membres servent de forum précieux pour que les participants fournissent des commentaires constructifs et offrent des suggestions pour affiner davantage les déclarations. Ce processus itératif garantit que les déclarations soient enrichies par des perspectives diverses et considérées des connaissances variées au sein de l'Alliance ACT.

Édition Finale et Révision : Étant donné que ces discussions se déroulent parmi les participants à l'assemblée, il est attendu que les déclarations soient à un stade avancé d'édition, plus proches de leur forme finale. Seul le Comité des Déclarations Publiques (PSC) effectuera d'autres éditions et révisions après ces contributions précieuses, garantissant que les déclarations reflètent la sagesse et les perspectives collectives des participants à l'Assemblée.

## 5. Amendements et Approbation

Cette phase se concentre sur la finalisation et l'approbation des déclarations, suivant un processus structuré :

Politique des Sessions Plénières : Pour préserver l'intégrité et la cohérence des déclarations, **aucune modification ne sera acceptée lors des sessions plénières**. Les contributions et les raffinements sont censés avoir été abordés lors des opportunités dédiées précédemment dans le processus.

Circonstances Exceptionnelles : En cas d'événements internationaux imprévus et significatifs, toute déclaration supplémentaire doit recevoir l'approbation ou être spécifiquement demandée par le **Comité de Pilotage de l'Assemblée (ASC)**. Cela garantit que les déclarations restent réactives et pertinentes pour le contexte mondial en évolution rapide, tout en maintenant une approche contrôlée et réfléchie.

En adhérant à ces directives, nous visons à maintenir la qualité et la clarté des déclarations tout en permettant une adaptabilité dans des circonstances exceptionnelles, assurant l'efficacité et la crédibilité des déclarations finales approuvées.

## 6. Transparence et Communication

Garantir la transparence et une communication efficace est fondamental pour le succès du processus de préparation des déclarations. Voici comment nous prévoyons de maintenir ces principes :

Canaux de Communication Clairs : Établissement de canaux de communication clairs entre le Comité des Déclarations Publiques (PSC), les Groupes de Référence/Communautés de Pratique (CoPs) de l'ACT et les représentants régionaux de l'ACT. Cela garantit que toutes les parties prenantes pertinentes soient bien informées et alignées tout au long du processus de préparation des déclarations.

Mises à Jour Régulières : Fourniture de mises à jour régulières aux participants sur l'avancement de la préparation et de l'édition des déclarations. Cette communication continue vise à tenir toutes les parties prenantes informées de l'évolution de l'état des déclarations et à encourager une participation active au processus.

## 7. Adhésion au Thème et aux Principes

Garantir que les déclarations soient alignées sur le thème et respectent les principes fondamentaux de l'ACT Alliance est impératif pour leur efficacité. Voici les principales directives :

Alignement avec le Thème de l'Assemblée Générale : Il est attendu que toutes les déclarations soient étroitement alignées sur le thème général de l'Assemblée Générale. L'accent doit être mis sur la promotion de l'espoir, l'encouragement de l'action collective et la défense de la justice. Cet alignement thématique contribue à une narration unifiée et impactante tout au long de l'Assemblée.

Réflexion des Valeurs et Principes Fondamentaux : Les déclarations doivent refléter authentiquement les valeurs et principes fondamentaux de l'ACT Alliance. Ceux-ci comprennent la compassion, la solidarité, l'inclusivité, la justice et les droits humains. En incarnant ces principes, les déclarations contribuent à une représentation cohérente et éthique de la position collective de l'ACT.

Grâce à cet engagement envers l'alignement thématique et le respect des principes fondamentaux, nous visons à présenter des déclarations qui non seulement résonnent avec le thème général de l'Assemblée, mais qui reflètent également les valeurs centrales qui définissent l'identité de l'ACT Alliance.

## 8. Engagement des Participants

Pour maximiser l'impact et l'inclusivité du processus de préparation des déclarations, la participation active des participants est priorisée. Voici comment nous facilitons cet engagement :

Opportunités de Discussions Éclairées : Les participants se verront offrir des opportunités structurées pour s'engager activement avec les déclarations. Ces sessions de discussion dédiées offrent une plateforme pour offrir des idées, partager des perspectives et affiner collectivement le contenu.

Encouragement de la Participation Active : La participation active est fortement encouragée pour approfondir la compréhension collective des questions abordées dans les déclarations. En favorisant un environnement collaboratif, nous visons à renforcer l'impact des déclarations et à garantir qu'elles représentent authentiquement les perspectives diverses au sein de l'ACT Alliance.

À travers ces initiatives, nous visons à cultiver une atmosphère dynamique et participative, où la sagesse collective et les idées des participants contribuent de manière significative au développement et au raffinement de déclarations impactantes.

## 9. Documentation et Diffusion

Assurer l'accessibilité et l'impact généralisé des déclarations finalisées implique une documentation complète et une diffusion stratégique :

Documentation Complète : Toutes les déclarations finalisées seront minutieusement documentées, comprenant des informations de base essentielles, des points clés et des recommandations. Cette documentation complète sert de ressource précieuse pour les membres et les parties prenantes cherchant à comprendre en détail les positions de l'ACT Alliance sur des questions pertinentes.

Diffusion Stratégique : La diffusion des déclarations ira au-delà de l'Assemblée Générale, atteignant les parties prenantes pertinentes, les partenaires et le grand public. Cette approche stratégique amplifie les efforts de plaidoyer de l'ACT Alliance, garantissant que la voix collective et les recommandations résonnent à l'échelle mondiale.

## 10. Échéancier pour la Soumission, la Révision et la Distribution des Déclarations

Cet échéancier organisé garantit une approche méthodique de la préparation, de la révision et de la distribution des déclarations, favorisant une participation significative pendant les assemblées :

### a) Indications d'Intérêt pour la Soumission des Déclarations Publiques

31 mai 2024 : Les Groupes de Référence (RGs), les Communautés de Pratique (CoPs) et les Forums Régionaux (RFs) expriment une indication d'intérêt pour soumettre des déclarations indiquant les principaux thèmes. Cela permettra au Groupe de Plaidoyer et de Politique de l'ACT (APG) de maintenir la cohérence, la qualité et la possibilité de proposer des révisions ou des fusions de déclarations.

### b) Date Limite de Soumission des Déclarations

31 juillet 2024 : Les déclarations abordant des questions mondiales ou régionales, préparées par les RGs, les CoPs et les RFs, doivent être soumises à l'APG. Idéalement, des déclarations sur des questions spécifiques à chaque pays également.

### c) Révision de l'APG et Distribution aux Pré-Assemblées Régionales

6 septembre 2024 : Après la révision de l'APG, le Secrétariat distribuera les déclarations proposées aux participants aux Pré-Assemblées Régionales. Cette distribution aura lieu au moins 10 jours avant les pré-assemblées respectives, permettant un temps suffisant pour une révision approfondie, une considération et d'éventuelles amendements.

### d) Date Limite de Soumission Finale

30 septembre 2024 : Toutes les déclarations proposées (sur des questions mondiales et spécifiques à chaque région/pays) doivent être soumises à l'APG avant le 30 septembre 2024, offrant suffisamment de temps pour examen, considération et éventuels amendements avant la diffusion.

### e) Date Limite de Distribution des Déclarations pour l'Assemblée Générale

12 octobre 2024 : La date limite finale de distribution des déclarations aux participants lors de l'Assemblée Générale est fixée au 12 octobre 2024, garantissant une discussion complète et bien informée lors de l'Assemblée Générale.

Cet échéancier est soigneusement conçu pour permettre un processus structuré et informé, favorisant un engagement et une collaboration efficaces tout au long des travaux de l'assemblée.